

Syndicat des Transports d'Ile-de-France

18 février 2005

Communiqué de presse

Le conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) s'est réuni le 18 février 2005, sous la présidence de Bertrand Landrieu, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris. Il a notamment pris les décisions suivantes :

- **Approbation du schéma de principe du projet "RER B Nord +"**

Afin d'améliorer la régularité de la desserte, le schéma directeur du " RER B Nord + " prévoit la circulation ferroviaire sur deux voies affectées au seul RER B et un cadencement "omnibus" des trains.

Les travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de ces 2 voies dédiées sont notamment : l'adaptation de la signalisation, le rehaussement total ou partiel des quais de la ligne au nord de Paris, la création d'une 4^{ème} voie entre Villeparisis et Mitry-Claye, (avec aménagement d'un terminus et extension du site de maintenance), la mise en place d'installations permettant la circulation des trains à contresens sur la branche de Roissy, en cas de problème. Le coût du projet est estimé à 323, 8M d'euros.

La desserte en heure de pointe, actuellement de cinq trains toutes les 15 minutes, passera à deux trains omnibus, l'un vers Roissy, l'autre vers Mitry-Claye, toutes les 6 minutes. Dorénavant, chaque gare située entre Paris et Aulnay-sous-Bois sera desservie toutes les 3 minutes et celles situées sur les deux branches, toutes les 6 minutes, réduisant ainsi le temps d'attente des voyageurs.

Les études d'optimisation des coûts d'investissement en infrastructure, feront l'objet d'un rapport au conseil d'administration du STIF, en septembre 2005.

La RATP, la SNCF et RFF sont invités à établir les premiers avant-projets.

La mise en service des divers aménagements pourrait s'échelonner de fin 2009 à fin 2010.

- **Approbation de l'avant-projet de la première phase de restructuration de la plateforme multimodale de Massy**

Cette première phase du projet prévoit notamment :

- la création d'une passerelle piétonne, couverte et équipée d'un trottoir roulant, avec, à chaque extrémité, un bâtiment de service et une gare routière,
- la mise en place d'ascenseurs reliant les diverses installations aux quais, pour les personnes à mobilité réduite,
- la mécanisation des accès et leur mise sous contrôle anti-fraude.

L'ensemble des travaux, coordonné par RFF, est estimé à 67,7 M d'euros et sera financé comme suit : Etat (14,9 M d'euros), Région Ile-de-France (32,6 M d'euros), département de l'Essonne (9,6 M d'euros), ville de Massy (5,1 M d'euros), SNCF (1,4 M d'euros), RFF (1,4 M d'euros), RATP (2,7 M d'euros).

La mise en service de cette première phase est prévue fin 2009.

- **Renforcement de la sécurité sur les réseaux ferrés RATP (part STIF 5 M d'euros)**

- Extension de la couverture du réseau ACROPOL (Automatisation des Communications Radiotéléphoniques Opérationnelles de la Police Nationale) sur le réseau ferré RATP.

Ce système permet aux équipes de police de communiquer par radio dans les emprises souterraines du métro et du RER. Pour cette opération cofinancée à parité avec la Région, le STIF apporte à la RATP 2,6 M d'euros. Entre juin 2006 et juin 2007, 393 stations du métro et gares des tronçons centraux des RER A et B seront ainsi couvertes par ce système.

- Création d'un Centre De Surveillance Multi Gares (CDSMG) dans la gare de Val d'Europe située du RER A

Pour cette opération cofinancée à parité avec la Région, le STIF apporte à la RATP 2,35 M d'euros. Outil de gestion centralisée de l'exploitation des lignes du RER A (hors tronçon central), ce centre permettra d'améliorer la qualité et la rapidité des interventions grâce à une surveillance permanente de la ligne. Il sera relié au PC 2000 associant la police et la RATP et devrait être opérationnel mi-2006.

- **Amélioration de la régularité des trains SNCF Ile-de-France (part STIF 2 M d'euros)**

Sur la base du schéma directeur présenté par RFF en 2001, le STIF apporte à ce dernier 2 M d'euros pour assurer la télésurveillance technique des installations fixes sur les lignes de banlieue les plus chargées. Ce projet vise à améliorer la régularité des trains, en permettant un signalement immédiat d'un incident technique éventuel et donc une meilleure réactivité des équipes chargées d'intervenir. La Région, RFF et le STIF cofinancent à parité cette opération.

- **Poursuite de l'exploitation du service Allobus (part STIF 836 000 euros)**

Le STIF proroge de 6 mois (jusqu'au 30 septembre 2005) son aide financière aux Courriers d'Ile-de-France (CIF) pour l'exploitation du service Allobus.

Allobus, système expérimental de transport à la demande, créé par le STIF en 1999, est accessible 7 jours/7, 24 heures/24 sur réservation aux porteurs de la carte orange. Il relie 9 communes à la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle.

- **Approbation de la poursuite du projet de prolongement du T2 jusqu'à Paris Porte de Versailles sur le tracé initialement prévu**

Suite à l'avis du commissaire enquêteur rendu à titre consultatif en décembre 2004, le directeur général du STIF avait été mandaté pour recueillir l'avis des partenaires.

Les administrateurs du STIF, au cours de la présente séance, ont recueilli l'avis favorable unanime des 9 partenaires (la Région Ile-de-France, le Conseil Général des Hauts-de-Seine, la Communauté d'agglomération Arc-de-Seine, les villes de Paris, d'Issy-les-Moulineaux, la mairie du XV^{ème}, la RATP, RFF et la DREIF) sur le prolongement du T2 jusqu'à Paris Porte de Versailles, par le tracé sur le sud du boulevard périphérique, adopté par le STIF, le 7 décembre 2001. Ce tracé est jugé par tous les partenaires, mieux adapté et plus efficace que celui empruntant la petite ceinture ferroviaire.

Par ailleurs, le conseil a pris acte du financement par le STIF, en 2004, de 98 opérations de qualité de service pour un montant de 82, 2 millions d'euros

Ces opérations permettent de faciliter les déplacements des voyageurs au quotidien (amélioration de la sécurité, de l'information, des correspondances, de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la circulation des autobus, rénovation du matériel roulant). Les crédits correspondants proviennent du produit des amendes de circulation routière prélevées en Ile-de-France et dont, chaque année, le STIF est affectataire pour moitié.

Contacts Presse

Marie-France Villedieu / marie-france.villedieu@stif-idf.fr Tel : 0147532800

Arnaud Vareilhias / arnaud.vareilhias@stif-idf.fr Tel : 0147532800